127 janvier 2013

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

« vers le corps unique de l'encadrement pédagogique »

LE **DOSSIER** | 8

Réflexions sur la mise en place d'un **grand corps de l'encadrement pédagogique**

VIE **SYNDICALE** | 14

À l'école primaire, **peut-on cultiver la réussite scolaire hors sol ?**

VIE **SYNDICALE** | 16

Conseil syndical du 5 décembre 2012

Le SI-EN vous souhaite une 13 heureuse année !

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNSA éducation

CPPAP N° 0516 S 07856

mgen.fr
A la MGEN, nous protégeons chaque jour 3,5 millions de personnes. Pour nous, la solidarité est essentielle. Ainsi, quand les dépenses de santé des uns sont peu élevées, tous ceux qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier d'une meilleure prise en charge. C'est cela, être la référence solidaire !
"L'essentiel pour nous ? Etre bien protégés tout en concourant à la santé des autres. Bien plus qu'une mutuelle la référence solidaire !"
MGEN
MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE
MGEN, Mutuelle Générale de l'Education nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

SOMMAIRE 127

ÉDITORIAL | 3

NOTRE MÉTIER | 5

Les IEN et l'éducation prioritaire | 5

LE DOSSIER | 6

Réflexions sur la refondation de l'École | 6

Réflexions sur la mise en place d'un grand corps de l'encadrement pédagogique | 8

VIE SYNDICALE | 12

« Un correspondant CASDEN aussi dans le premier degré » | 12

À l'école primaire, peut-on cultiver la réussite scolaire hors sol ? | 14

Quel avenir pour les inspecteurs du second degré ? | 15

Conseil syndical du 5 décembre 2012 | 16

Audience au MEN auprès de Daniel Assouline | 18

Le mérite et le résultat | 20

Intervention du SI.EN au Bureau fédéral national du 12 déc. 2012 | 21

Calendrier scolaire 2013-2014 | 21

RETRAITÉS | 22

Un point chiffré sur les retraites | 22

TRIBUNE LIBRE | 23

Se souvenir ... Association des *amis de Max Marchand, Mouloud Feraoun et leurs compagnons* | 23

Directeur de la publication : **Patrick Roumagnac**

Directeur de la rédaction : **Michel Volckcrick**

Photo couverture © **Patrick Roumagnac**

Réalisation : Yellowstone - design.fr

Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0516 S 07856**
ISSN : 1251-2028

4 numéros + numéro spécial
« l'Inspection, Réalités & Prospective - Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale »
Prix du numéro : 7,50 €
Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SI.EN-**UNSA Education**
23, rue Lalande
75014 PARIS
Tel : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

ÉDITORIAL

Refonder l'École, revoir la formation, améliorer le pilotage, revaloriser les inspecteurs... il y a urgence !

Passé l'enthousiasme des premiers jours face à un ministère beaucoup plus à notre écoute que ne l'était le précédent, force est aujourd'hui de constater que les belles perspectives tracées par un gouvernement dont la priorité affichée est l'éducation des jeunes ont du mal à se concrétiser.

Nous ne pouvons certes ignorer le contexte de crise qui caractérise notre système social, cependant, de petits reculs en assouplissements difficiles à accepter, nous faisons au quotidien le constat d'une distance de plus en plus grande entre nos espoirs initiaux et les orientations arrêtées.

Nous ne pouvons davantage ignorer les tensions de plus en plus fortes qui se manifestent dans les différentes structures d'enseignement et les profondes désillusions que nous constatons chez de nombreux professionnels de l'éducation. Il faut dire que l'ambiance n'a guère évolué au sein du système éducatif : la rupture que nous avons de nombreuses fois dénoncée entre une hiérarchie technocentrée et des enseignants en perte de repères reste d'actualité. Comment pourrions-nous espérer une évolution des pratiques pédagogiques si la nécessité de cette dernière n'est pas partagée par tous ? Comment l'École pourrait-elle être refondée si chacun ne se sent pas partie prenante de cette refondation ?

Notre récent Conseil Syndical national a été l'occasion de confronter ce que vivent et pensent les inspecteurs de toutes spécialités, dans toutes les académies. Disons-le sans ambages : le climat n'est pas bon, il devient même de plus en plus pesant. Certes, nous n'oublions pas ce que nous avons vécu au cours des cinq dernières années et l'écoute dont nous bénéficions aujourd'hui est globalement appréciée, néanmoins il nous semble à tous urgent d'aller plus loin et plus vite dans les réformes dont l'École a besoin pour devenir plus juste et plus efficace.

Ces réformes concernent évidemment tous les niveaux de l'enseignement, mais elles doivent aussi inclure la question du pilotage en mettant en avant l'articulation entre les différentes composantes du système éducatif. Pour ce qui est de l'encadrement, nous soutenons que ce pilotage n'aura d'efficacité que si se développe un grand corps de l'encadrement pédagogique au sein duquel pourront se développer les interactions entre chefs d'établissement et inspecteurs de toutes spécialités. Nous affirmons aussi que la plus large porosité doit devenir la règle entre les acteurs de l'encadrement pédagogique. Les changements provisoires de spécialité, qui sont aujourd'hui exceptionnels, doivent devenir banals !

Ne cachons pas par ailleurs que les inspecteurs sont de plus en plus lassés du manque de reconnaissance sociale par rapport à leur investissement professionnel. On parle régulièrement de l'insuffisance des salaires des enseignants ; nous ne le contestons nullement et nous réjouissons que cette question soit considérée comme une urgence. Cependant, nous regrettons que la situation des inspecteurs soit si rarement évoquée par ceux qui nous dirigent…

En cette période traditionnelle de vœux, nous nous attacherons à faire entendre à nos interlocuteurs ce qu'attendent les inspecteurs syndiqués au **SI.EN-UNSA Éducation** : une meilleure reconnaissance de leur engagement au sein d'un système éducatif réellement refondé pour mieux répondre aux besoins des élèves et aux attentes de la société.

Au nom du Bureau National, j'adresse à chacun mes meilleurs vœux de santé et de bonheur dans une société où la solidarité et la justice seraient enfin reconnues comme valeurs cardinales !

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du **SI.EN**-**UNSA Éducation**

REPÈRES AGENDA

SEPTEMBRE

12
UNSA Éducation / Conseil national
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

18
Réunion de la section académique de Lille
> (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE
M. VOLCKCRICK - R. DECOFOUR)

19
Rencontre avec le SNIA-IPR
> (P. ROUMAGNAC et R. KEIME)

26
Bureau National de la FGR-FP
> (D. GAUCHON, *nouvel élu*)

27
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

OCTOBRE

1
UNSA Éducation / Éxécutif national
> (F. BOUGAULT)

9
Sorbonne / Remise du rapport sur
« la refondation de l'École de la République »
> (P. ROUMAGNAC)
Rencontre avec la FCPE
> (P. ROUMAGNAC)

10
Réunion de la section académique de Montpellier
> (P. ROUMAGNAC - J.-P. MARTIN - C. BARTHES)
MEN - Commission spécialisée collèges et lycées
> (F. BOUGAULT)

11
Conseil supérieur de l'Éducation, présidé par le ministre
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

12
UNSA / Réunion fédérale *« l'acte III de la décentralisation »*
> (Y. DESTOT)

17
Groupe de travail du collectif RASED
> (F. MONTUELLE)
Réunion de la section académique de Poitiers
> (P. ROUMAGNAC - J.-P. PICHAUT)

18
DGRH > (P. ROUMAGNAC)

18 - 19
SI.EN - **Bureau national**

19
Rencontre avec Philippe CLAUS, doyen des IGEN
> (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE)

22
UNSA Éducation / Exécutif national
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)
Rencontre avec D. AUVERLOT, IGEN
> (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE)
MEN - 1ère audience auprès de Catherine GAUDY, DGRH
> (P. ROUMAGNAC - Y. DESTOT
F. BOUGAULT - F. MONTUELLE)

24
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

26
Réunion de la section académique de Nancy-Metz
> (P. ROUMAGNAC - J. COURTAIS)

NOVEMBRE

12
UNSA Éducation / Éxécutif national
> (F. BOUGAULT)

15
MEN - Commission spécialisée collèges et lycées
> (P. ROUMAGNAC)

19
MEN - audience auprès de B. LEJEUNE, conseiller social
> SI.EN - (F. BOUGAULT) **>** SNIA-IPR - (R. KEIME)

21
Réunion de la section académique de Lyon
> (P. ROUMAGNAC)

22
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

28
MEN - audience auprès de Daniel ASSOULINE, IGEN
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

30
Réunion de la section académique de Besançon
> (P. ROUMAGNAC - J. COURTAIS)

DÉCEMBRE

3
PARTENARIAT - CASDEN/SI.EN UNSA Éducation
> (F. MONTUELLE - M. VOLCKCRICK - A. CADEZ)
MEN/DGRH rencontre avec Mme F. BROUILLONNET, directrice adjointe > (P. ROUMAGNAC)

4 - 5
SI.EN - **Bureau national** et **Conseil syndical**

12
Réunion de la section académique de Limoges
> (P. ROUMAGNAC)
UNSA Éducation / Conseil fédéral national
> (F. BOUGAULT)

13 - 14
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)
Réunion des organisations membres de Solidarité laïque
> (F. MONTUELLE - M. VOLCKCRICK)

18
CAPN - Tableau d'avancement 2013 à la hors-classe des IEN
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT - S. MARCEAU
M. CHERFI - V. COTTON - A. MAKOUDI)
Rencontre SI.EN / SNIA-IPR
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT
F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT)
> (R. KEIME)

Les IEN et l'Éducation prioritaire

Le bilan

Trente ans après sa création et plusieurs plans de relance (1990, 1998, 2006, 2011) mais aussi de grands moments de solitude, l'éducation prioritaire a connu une ultime strate « *dans le millefeuille des dispositifs* », selon l'expression de l'Inspection générale (rapport de juillet 2012) avec le programme ECLAIR. L'inspection Générale dresse un bilan peu élogieux du dernier avatar ECLAIR, elle énonce « *un pilotage national insuffisamment cadré, un accompagnement pédagogique insuffisamment mobilisé (…), une réponse inadaptée aux grands défis de l'éducation prioritaire* », malgré l'implication d'équipes de pilotage de réseaux et le constat plutôt rassurant que « *la collaboration IEN/principal, développée dans les ZEP et instituée dans les RAR, fonctionne généralement bien dans les ECLAIR* ». L'Inspection générale regrette toutefois « *la mobilisation insuffisante des IA/IPR de disciplines et la collaboration insuffisante des IEN avec ces derniers* ». Pour autant tout n'est pas à rejeter dans ce bilan : si, comme le souligne le CRAP, la politique des ZEP « *n'a pas eu l'efficacité souhaitée, elle a abouti à des avancées quand les conditions locales étaient réunies* » et ce grâce à « *l'engagement indéniable de bien des personnels* ».

Le rôle des IEN

Tout au long de ces années, les échelons hiérarchiques intermédiaires ont joué un rôle essentiel dans le pilotage de ces territoires. Dans un article publié sur le site des Cahiers Pédagogiques, « *Quelle place pour les IEN ?* », Lydie Heurdier évoque « *un rôle permanent mais méconnu* » : mis en avant par l'institution en 1990 au moment de la première relance, comme interlocuteurs « *plus en prise avec les réalités du terrain que les IPR* », les IEN voient leur rôle atténué en 2006 lors de la création des réseaux ambition réussite (RAR) avec pour seul pilote reconnu le chef d'établissement. Rappelons qu'il aura fallu l'intervention du SI.EN pour que le ministère consente à ce que les IEN puissent « *également faire partie du comité exécutif* ». En 2009, le bilan national des RAR établi par l'inspection générale souligne toutefois que « *la dynamique de réseau nécessite d'être portée conjointement par le principal et l'inspecteur du premier degré* ». Les rapports des parlementaires Reiss en 2010 et Grosperrin en 2011 renforcent ces constats et avis : « *il semble fondamental que les IEN conservent leur point fort, leur assise territoriale qui serait confortée par une implication plus affirmée dans les relations école-collège* ». Tout se passe comme si l'institution ne parvenait pas à définir clairement le rôle des IEN, tout en leur reconnaissant le mérite de la persévérance dans leur action ! Notons toutefois que cette reconnaissance ne s'est jamais concrétisée au plan indemnitaire, malgré les nombreuses relances du **SI.EN-UNSA Éducation** ! Comme le souligne dans sa conclusion Lydie Heurdier : « *De fait, depuis trente ans, cet acteur (l'IEN) a une place déterminante mais peu valorisée dans le fonctionnement de la politique d'éducation prioritaire* ».

L'avenir

Le devenir de l'éducation prioritaire sera nécessairement repensé à l'aune de la refondation de l'école de la république. L'inspection générale invite à « *renforcer le fonctionnement en réseau en réalisant et en faisant vivre l'école du socle dans l'éducation prioritaire* ». Elle préconise une « *stabilité indispensable à une action pédagogique durable et efficace* ». La simplification des dispositifs, le lien avec la recherche, une authentique formation professionnelle initiale et continue et la clarification des modalités de pilotage en constituent des leviers essentiels. Dans ce cadre, gageons que, quelles que soient les évolutions expérimentales ou non, la mise en place de réseaux pédagogiques ne se fera pas sans l'expertise et l'engagement des IEN. ■

Combien gagnent les enseignants de l'Union européenne ?

Le salaire statutaire d'un enseignant français oscille entre 20 649 € et 39 385 € par an dans le premier degré, et entre 23 029 et 42 107 € dans le second degré. C'est plus qu'en Pologne (de 9 021 à 14 992 € dans le premier degré et de 10 159 à 22 506 € dans le second degré), mais moins qu'en Allemagne (de 38 395 € à 51 168 € dans le premier degré et de 42 873 € à 63 944 € dans le second degré). Telles sont quelques-unes des données contenues dans le « rapport sur les salaires et les compléments de salaire des enseignants et chefs d'établissement en Europe, 2011/2012 » publié vendredi 5 octobre 2012 par la commission européenne.

La commission européenne précise que pour la Pologne, les traitements minimaux et maximaux des enseignants du primaire et du 1er cycle du secondaire (niveau collège) sont calculés pour les enseignants titulaires d'une certification complète de base. Toutefois, 90 % environ du personnel possèdent un niveau de qualification supérieur et perçoivent une rémunération plus élevée.

Réflexions sur la refondation de l'École

Le rapport de la concertation « Refondons l'Ecole de la République » débouche à nouveau sur ce triste constat : notre système scolaire est inégalitaire, discriminant et, de ce fait, souffre d'une indéniable perte de confiance des usagers, qu'ils soient parents ou élèves, et des professionnels, qu'ils soient eux-mêmes acteurs ou partenaires de ce système.

Pourtant, l'École reste identifiée comme lieu potentiel d'épanouissement et d'accès à un avenir personnel valorisant. Aujourd'hui, elle est aussi un lieu privilégié de construction individuelle des postures éthiques et civiques qui ouvriront au jeune les voies de son épanouissement personnel parmi les autres, dans la société. Ainsi se légitime l'action partagée entre l'école et ses partenaires, les collectivités locales, les acteurs du monde économique, du monde éducatif et du monde associatif.

Le **SI.EN UNSA Éducation** s'inscrit donc dans une perspective déterminée pour proposer des actes volontaires et forts, propres à renforcer la continuité éducative de l'école au lycée, en comptant la maternelle et en passant par le collège. L'action ne peut se focaliser ni même s'appuyer sur les envies ou les intérêts de tel ou tel de ses acteurs, qu'il soit enseignant, parent ou inspecteur, mais sur les besoins de l'élève à chacune des étapes de son parcours personnel, de l'enfant à l'adolescent, jusqu'au seuil de son entrée dans la vie active.

Pour le SI.EN-UNSA, le socle est une avancée incontestable

Donner à l'élève un socle de connaissances et de compétences est essentiel. Néanmoins, même validées par le DNB, ces connaissances et ces compétences peuvent-elles constituer une fin en soi si l'élève n'est pas véritablement accompagné jusque dans les premiers pas de son projet professionnel ? Le collège doit jouer un rôle essentiel dans la préparation du projet professionnel. Il faut donc mettre en place une démarche qui amène tous les élèves à découvrir, au travers de stages de 2-3 jours, non pas des métiers mais des branches de métiers. Il faut aussi donner place au droit à l'erreur ; immédiat ou différé, l'engagement dans une filière professionnelle doit rester perméable et offrir des passerelles qui garantissent le droit au tâtonnement. L'école doit s'ouvrir pour que l'élève soit mieux préparé et mieux accompagné dans les choix qu'il aura à effectuer pour réaliser son projet de vie.

Au-delà de la maîtrise du socle, le système éducatif se doit donc d'aider l'adolescent à traduire ses acquis en un projet professionnel, clé d'une vie épanouissante tant au plan social que personnel.

Poussé malgré lui dans la culture du résultat, le système s'est engagé sur une fausse piste. Il est essentiel d'intégrer la notion de « sortie de socle ». Ne pourrait-on imaginer, par exemple, un cycle 4è/3è/2nde qui, en plaçant l'adolescent au centre du système, permettrait d'éviter l'orientation « couperet » qui génère démotivation, rejet et décrochage scolaire ?

Du primaire au lycée, cela appelle inévitablement une évolution des pratiques, une corrélation entre actions d'apprentissage et sens. Il faut donc que les programmes soient moins cloisonnés et qu'ils mettent en avant l'inter-disciplinarité, la pédago gie de l'activité de l'élève et le projet. Il faut que le système fonctionne de façon à faciliter le travail de groupe, la collaboration et le tutorat.

Une des premières applications doit être de remplacer le système de notation actuel par des modalités d'évaluation qui ne soient pas qu'individuelles mais aussi collectives des apprentissages menés.

Aider l'élève jusque dans les premiers pas de son projet de vie, c'est aussi lui donner les clés d'une intégration sociale fondée sur des valeurs, une éthique et du civisme.

Tout au long de la scolarité, l'école doit donc être animée par un principe majeur : ne laisser aucun élève au bord du chemin. Chacun doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé ou d'une aide individualisée tout au long de son parcours, où il faut, quand il faut, comme il faut, pas plus, pas moins.

Cette évolution est longue et difficile, elle s'est engagée avec les inspecteurs et ne pourra aboutir au quotidien et au plus près du terrain que si les leviers de l'inspection, l'analyse, l'expertise, l'évaluation, l'impulsion, la formation, l'accompagnement des équipes, la diffusion des bonnes pratiques… sont actionnés.

Affirmer le principe de l'égale dignité des voies de formation

Il conviendra aussi d'affirmer clairement, en paroles et surtout en actes, le principe de l'égale dignité des différentes voies de formation. La fréquentation par un jeune de la voie professionnelle, de la voie générale ou de la voie technologique doit relever d'un choix et ne jamais apparaître comme une forme

d'exclusion. Ceci nécessitera à l'évidence de faire évoluer des représentations qui dépassent largement le cadre de l'Éducation nationale, mais ceci ne dispensera pas cette dernière de faire preuve d'initiative et de volontarisme en ce domaine.

De la maternelle au collège et au lycée, la question des ruptures mérite une réflexion collective sereine et approfondie. Les élèves qui progressent le plus difficilement sont aussi ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés dans les changements d'établissement ou de cycle.

Certes, la rupture entre la maternelle et l'élémentaire n'est pas simple à gérer pour les élèves. Tous ne vivent pas cette étape sans peine. Il en est de même pour le passage du collège au lycée, qu'il soit d'enseignement général, technologique ou professionnel. En revanche, tous s'accordent sur le fait que la rupture la plus marquante, la plus difficile à gérer est bien celle qui scinde, au cœur du socle, la culture de l'école et celle du collège, celle du premier degré et celle du second degré.

Aujourd'hui, premier et second degré puisent dans le même vivier d'étudiants. Ne faut-il pas s'inspirer de certains de nos voisins européens pour installer un cœur commun de formation professionnelle qui, moyennant des approfondissements didactiques et pédagogiques liés au différents âges de la scolarité dans le socle, ouvre la voie à une perméabilité des affectations, mais aussi une diffusion renforcée des expériences et des pratiques : polyvalence avec les plus jeunes des élèves, un peu moins au fur et à mesure qu'ils progressent d'un cycle à l'autre.

> © Pascal Lebrun

La formation initiale et continue des enseignants doit être une préoccupation majeure

Cela doit articuler les connaissances théoriques qui relèvent des universitaires, les compétences professionnelles qui associent les universitaires et les formateurs de terrain, le travail en classe. Si une certaine forme de polyvalence est nécessaire, il est tout aussi important que des enseignants d'un niveau sachent ce qui se passe en amont et en aval. Il n'est pas normal qu'un enseignant d'école maternelle, voire de CM2, ne connaisse pas le programme et les exigences du collège ; à l'inverse, il n'est pas normal qu'un professeur de français ne sache rien de l'apprentissage de la lecture. Le premier degré dispose d'un arsenal de maîtres-formateurs trop rarement associés aux recherches - elles-mêmes bien rares - des universitaires sur la pédagogie et les didactiques des disciplines. Le second degré doit se doter du même type de formateurs et ne plus se contenter de fonctionner avec de bons professeurs qui ne peuvent qu'assurer de l'accompagnement et du compagnonnage.

L'impulsion donnée au renforcement des échanges pédagogiques entre l'école et le collège montre que les professeurs des deux niveaux manifestent de plus en plus clairement leur souhait de rapprocher les pratiques : faire qu'un enseignant du second degré puisse enseigner dans le premier degré, et inversement, participe de cette évolution.

Pour assurer, accompagner, mettre en œuvre ces évolutions essentielles, les acteurs de l'impulsion que sont les inspecteurs pourront-ils rester dispersés dans deux corps, celui des IEN et celui des IA-IPR ? Comment, par ailleurs, assurer une articulation entre l'enseignement des disciplines et la vie scolaire sans renforcer les échanges entre inspecteurs et chefs d'établissement ?

La mise en place d'un grand corps public de l'encadrement pédagogique peut apporter une réponse pertinente pour rendre le service public d'éducation plus juste, plus efficace et mieux à même de répondre aux légitimes attentes des usagers. ■

► info

Le **prochain congrès** du **SI.EN UNSA Éducation** se déroulera à Paris les **1er et 2 octobre 2013**.

L'**appel à candidature** pour le Bureau National se fera dans le prochain numéro de notre revue.

Réflexions sur la mise en place d'un grand corps de l'encadrement pédagogique

L'objectif de mettre en place un système éducatif plus juste et plus efficace suscite un assentiment général guère surprenant. Le constat est en effet imparable : l'Ecole aujourd'hui ne parvient pas à réduire les écarts entre les jeunes pour ce qui concerne la construction des compétences et l'acquisition des connaissances. Les facteurs socio-économiques apparaissent toujours comme de redoutables déterminants du devenir scolaire et, de facto, du devenir social des jeunes. Ce triste constat n'est sans doute pas nouveau, cependant il prend aujourd'hui un caractère plus clairement inacceptable que ce ne fut le cas jusqu'alors.

Dans ce contexte, la perspective d'une loi de programmation aux contours ébauchés lors du débat sur « la refondation de l'École » induit un légitime espoir. Nous ne pouvons toutefois oublier qu'en 1989 la loi d'orientation portée par Lionel Jospin avait tracé les axes d'une profonde évolution du service éducatif afin de mieux aider tous les élèves à réussir mais que l'attente générée avait été assez largement déçue.

Comment faire aujourd'hui pour éviter les écueils que nous avions alors connus ? Bien sûr, une meilleure formation initiale et continue des enseignants sera nécessaire, de même qu'une meilleure articulation entre le scolaire et le périscolaire. Il faudra aussi trouver des stratégies pour développer le travail en équipe.

Les nouvelles technologies nous apporteront des aides précieuses pour autant qu'elles seront maîtrisées et mobilisées comme des outils et non comme des fins

À l'évidence, la question des rythmes scolaires sera déterminante pour permettre aux élèves de mieux s'impliquer dans la construction de leurs savoirs…

Tous ces éléments sont assez consensuels, mais il faudra aussi réinterroger le modèle de l'encadrement du système, à ses différents niveaux, pour organiser, impulser, aider, accompagner les acteurs de l'enseignement.

Les dernières années ont montré toute l'importance de cette question de l'encadrement. Elles ont aussi - trop souvent hélas - été l'occasion de montrer l'absurdité d'un système au sein duquel les enseignants ne travaillent plus en confiance avec les cadres de proximité. Des mesures aussi stupides que la discrimination par des primes modulables selon des critères plus que discutables ont largement contribué à créer une distance entre les enseignants et les inspecteurs ou les chefs d'établissement. Cette séparation est devenue aujourd'hui un véritable frein aux initiatives pourtant indispensables. Qui oserait interpeller sereinement sa hiérarchie pour obtenir de l'aide dans un tel contexte ? C'est pourtant bien ce qu'il faudrait faire pour construire ensemble des dispositifs plus efficaces et plus efficients pour les élèves.

Que l'on parle d'encadrement, de management ou de gouvernance, le résultat est toujours le même : ce qui devrait être un pilotage visant à obtenir de meilleurs résultats se transforme très vite en un attirail d'outils modélisateurs et normatifs, à l'opposé des attentes affichées d'une plus grande responsabilisation des enseignants. Le « *travailler ensemble* » s'efface donc devant l'émergence d'une technocratie formaliste qui ne fait plus grand cas de l'humain…

Un pilotage qui se transforme très vite en un attirail d'outils modélisateurs et normatifs

Dans un tel contexte, il n'est donc pas absurde de s'interroger sur les conditions d'une profonde réforme des corps d'encadrement pédagogiques au sein du système éducatif pour que ses membres soient mieux à même de servir les ambitions fixées par la Nation pour une École refondée de la République.

La réussite de cette refondation imposera des évolutions non seulement idéologiques mais aussi structurelles. Le **SI.EN-UNSA Éducation** affirme que la mise en place d'un grand corps de l'encadrement pédagogique est une condition, sans doute non suffisante mais en tout état de cause nécessaire, pour bâtir une école mieux à même de faire progresser tous les élèves et de réduire des écarts fondés sur des injustices sociales intolérables pour la République et dangereuses pour notre société.

Pourquoi un grand corps de l'encadrement pédagogique ?

Si chacun souligne la nécessité d'une meilleure continuité entre les différentes étapes du cursus scolaire, ces passages se gèrent malheureusement selon des ruptures dont les élèves les plus fragiles font systématiquement les frais.

Que ce soit pour le passage de l'école au collège, du collège au lycée, ou au moment des choix d'orien-

tation vers les voies générale, professionnelle ou technologique, la problématique de l'accompagnement des jeunes relève de l'exceptionnel alors qu'elle devrait être la règle.

De la formation des cadres à l'exercice de leur métier d'inspecteur ou de chef d'établissement, la notion de culture commune et les prises de conscience de responsabilités partagées au sein d'un territoire se déclinent sur le régime de la bonne volonté quand ce n'est pas de l'incantation. Il faut dire que la confusion est fréquente entre juxtaposition d'expériences et/ou d'objectifs et véritable articulation des actions des uns et des autres au service d'un projet dans lequel chacun peut se reconnaître et s'impliquer.

Il nous est souvent objecté que des expériences existent et que dans telle ou telle académie, sur tel ou tel secteur, les cadres pédagogiques travaillent de concert sous l'impulsion de la hiérarchie académique. Certes, et ceci montre bien qu'il y a un réel intérêt à ce travail partagé, malheureusement, force est de constater que ces initiatives portées par ladite hiérarchie en sont étroitement dépendantes et qu'elles disparaissent dès que le leader qui les avait mises en œuvre quitte le territoire pour quelque raison que ce soit.

Abandonner cet amateurisme conjoncturel pour mettre en place des modalités susceptibles de produire des effets durables

Deux stratégies complémentaires peuvent dès lors être envisagées, l'une comme l'autre s'inscrivant nécessairement dans la mise en œuvre opérationnelle d'un grand corps de l'encadrement pédagogique.

Tout d'abord, il semble évident que la prise de conscience d'une indispensable complémentarité de l'action de tous les inspecteurs et de tous les chefs d'établissement d'un territoire est une condition sine qua non pour que soit bâti un véritable projet territorial susceptible d'être décliné, non pas dans le cadre de grandes orientations théoriques, mais selon des actions précises et évaluables pour accompagner effectivement tous les jeunes et, au premier chef, ceux d'entre eux qui éprouvent le plus de difficultés.

Ensuite, il semble tout aussi indispensable que soient clairement précisées les responsabilités respectives pour éviter les malentendus débouchant sur des replis identitaires frileux là où une mobilisation confiante serait au contraire indispensable. Les tensions relatives à l'évaluation des enseignants nous ont montré récemment à quel point il était dangereux et contre-productif d'opposer les uns aux autres. C'est bien dans la logique d'un travail d'équipe que pourra se construire la refondation de l'école et non dans le maintien d'un existant qui a déjà fait preuve de son inefficacité.

Comment construire le grand corps de l'encadrement pédagogique ?

Dans un premier temps, il semble prioritaire que chaque cadre se sente solidaire d'un projet partagé et situe son action dans une dimension collective. Ceci peut bien sûr être facilité à la fois par une formation initiale fondée plutôt sur une logique de tronc commun que de différenciation, ainsi que par des rencontres régulières pour mettre en œuvre des projets territoriaux et pour en évaluer les impacts. Il semble en effet incontournable que chaque cadre ait une vision globale du système et ne se limite pas à une spécialité professionnelle liée à sa fonction d'inspecteur ou de chef d'établissement, ou découlant du niveau scolaire auquel il intervient.

Il serait souhaitable de renforcer l'impact de ces responsabilités partagées en facilitant les changements professionnels. Ceux-ci existent bien sur le papier : un chef d'établissement peut demander à être détaché dans un corps d'inspection, de la même manière qu'un inspecteur peut demander à exercer des responsabilités dans un établissement, cependant les contraintes actuelles rendent ces expériences totalement marginales. Il faudrait donc proposer une **évolution significative des conditions de passage d'une spécialité à l'autre au sein d'un grand corps d'encadrement**, ce qui serait tout à fait différent et provoquerait de manière quasi mécanique une amélioration sensible de l'idée de culture partagée. Il serait aussi possible de valoriser ces expériences variées au plan professionnel.

Il faut aussi relever que dans le fonctionnement actuel des corps d'encadrement d'autres possibilités de prise en charge de responsabilités existent là encore de manière virtuelle, mais ne sont en réalité quasiment jamais mises en œuvre. Il en va ainsi pour de nombreux emplois fonctionnels, et c'est tout particulièrement le cas pour les emplois de DASEN et de DASEN adjoint. Si, théoriquement, un IEN ou un chef d'établissement peuvent accéder à ces postes, la simple lecture du J.O. montre bien que dans la pratique seuls les IA-IPR sont sollicités. Il serait aisé de mettre en évidence le ridicule de cette situation en faisant observer que des IEN souhaitant s'engager >

> dans cette voie commencent par demander leur intégration dans le corps des IA-IPR à seule fin d'avoir de vraies chances d'accéder à ces postes particuliers !

Il est grand temps de remettre en cause les contraintes implicites pesant sur les accès aux fonctions de DASEN, ce qui enrichira considérablement les analyses dans le cadre de l'équipe restreinte mobilisée par le recteur pour la gouvernance académique

Il faut aussi souligner qu'un grand corps de l'encadrement pédagogique faciliterait la prise en compte de parcours diversifiés pour proposer à des agents divers emplois fonctionnels. Ceci serait aussi une bonne occasion de dresser une carte plus précise desdits emplois, de leur vocation au sein du système et de leur articulation dans le cadre d'une académie pour mieux comprendre leur utilité au service d'une meilleure réussite de tous les élèves.

Quel fonctionnement pour le grand corps de l'encadrement pédagogique ?

Comme précédemment exposé, le travail en équipe et la mobilité fonctionnelle sont les **deux caractéristiques fondamentales** attendues pour les acteurs au sein du grand corps de l'encadrement pédagogique.

La première suppose la création de territoires susceptibles d'être définis de manière différente en fonction des caractéristiques socio-économiques des académies. Il serait en effet absurde de scléroser cette organisation en la définissant du niveau national. Il est en revanche essentiel qu'au sein des territoires en question chaque cadre se sente solidaire d'un projet élaboré collectivement. Pour cette même raison, il faut que chaque territoire puisse bénéficier des compétences de tous les cadres pour couvrir l'ensemble du champ éducatif.

La seconde impose des arbitrages qui pourraient être confiés à l'Inspection générale. En effet, la prise en charge d'une responsabilité différente peut supposer un complément de formation avant d'être concrétisée. Il appartiendrait dès lors à l'Inspection générale de fixer les conditions dans lesquelles une mobilité fonctionnelle pourrait être réalisée. De la même manière, des avis particulièrement utiles de l'IG pourraient être portés sur les capacités à exercer dans des emplois fonctionnels, avis transmis à la DGRH pour éclairer ses choix.

Il faut évoquer ici la question de l'évaluation des membres du grand corps d'encadrement. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, il semble indispensable d'éclaircir la lisibilité par rapport à la chaîne hiérarchique.

Au sein d'un grand corps de l'encadrement pédagogique, nous considérons que chaque membre de ce corps devrait avoir le recteur pour seul supérieur hiérarchique

Les procédures d'évaluation pourraient tout à fait intégrer les contraintes résultant du nombre de cadres, sans remettre en cause ce principe d'unicité du supérieur hiérarchique.

Quel recrutement et quelle formation pour les personnels d'encadrement ?

La question du recrutement est essentielle puisqu'elle est la condition par laquelle une réelle complémentarité des regards serait rendue possible. Il serait tout aussi stupide de se priver des compétences didactiques pointues dans un champ disciplinaire donné que de ne pas tirer profit, tout au long de la scolarité, des compétences transdisciplinaires qui permettent de renforcer la cohésion d'un parcours scolaire. De la même manière, les compétences relatives à la vie scolaire et la maîtrise des relations avec les parents et les partenaires du système éducatif sont tout aussi indispensables pour opérationnaliser les perspectives tracées dans le cadre de la refondation.

En bref, le champ et les spécialités de recrutement qui prévalent aujourd'hui restent pertinentes et garantissent la capacité à couvrir de manière experte l'ensemble des missions d'inspection et de direction. C'est à l'issue de ce recrutement que doit se constituer la cohérence du grand corps d'encadrement, laquelle se bâtira de manière satisfaisante dans une dynamique d'enrichissement et non dans un appauvrissement qui résulterait d'un recrutement indifférencié.

Il conviendra aussi de reconstruire une formation des personnels d'encadrement laissant une large part à l'apport des universitaires dans le domaine des didactiques des disciplines et des sciences de l'Éducation. Il nous paraît, en effet, important qu'un lien fort et régulier s'établisse entre les chercheurs et les formateurs de terrain pour expérimenter et évaluer des recherches susceptibles d'être généralisées.

Quelle valorisation des carrières au sein du grand corps de l'encadrement pédagogique ?

Eu égard aux charges de travail et aux responsabilités qui sont confiées aux cadres du système éducatif, il serait inacceptable de ne pas valoriser les carrières de ces derniers. Cette légitime reconnaissance de leur investissement serait appréciable dans un contexte d'inévitable accroissement des tâches lié à l'accompagnement des réformes envisagées.

Pour le corps des IEN, **trois priorités financières** peuvent être dégagées :

- **une amélioration des débuts de carrière** qui pourrait être obtenue par la réduction des durées d'échelon au sein de la classe normale. A partir du 6è échelon, la durée du temps passé dans chaque échelon pour atteindre le suivant est actuellement fixée à 3 ans ; nous demandons qu'elle soit ramenée à 2 ans et 3 mois, ce qui nous rapprocherait de l'actuelle situation des IA-IPR. En outre, nous demandons la création d'un échelon supplémentaire en fin de classe normale. Par homologie avec la première classe des chefs d'établissement, ce 11è échelon pourrait être affecté de l'INM 821. Cette mesure permettrait d'éviter que la réduction de durée d'échelon en fin de classe normale ne conduise à une stagnation au dernier échelon de cette classe en attendant le passage à la hors-classe et faciliterait le reclassement des inspecteurs entrant tardivement dans la carrière qui se retrouvent actuellement privés de toute promotion ;
- **une meilleure prise en compte des carrières longues** apparaît également comme indispensable car aujourd'hui de nombreux inspecteurs sont bloqués au dernier échelon de la hors-classe pendant une dizaine d'années, avant leur départ en retraite. L'accès à la hors-échelle lettre B peut être envisagé en élargissant les possibilités d'accès à des emplois fonctionnels, mais il serait pertinent de réfléchir aussi à un accès statutaire à ce niveau de rémunération ;
- **une prise en compte des régimes de primes et indemnités** devenus opaques, certaines indemnités n'ayant connu aucune évolution financière depuis plus de 20 ans ! Cette situation gagnerait à être éclaircie et uniformisée. Il convient toutefois de rappeler notre ferme opposition au principe de modulation qui apparaît souvent comme un frein au travail en équipe et entraîne des effets délétères pour le corps.

Au-delà de ces éléments corporatifs, de nombreux inspecteurs soulignent la nécessité de revoir des conditions de travail qui se sont dégradées au fil du temps et qui apparaissent aujourd'hui comme un handicap majeur pour proposer un pilotage à la hauteur des enjeux de la refondation.

Le maître mot de « l'économie à tout crin » est devenu un leitmotiv qui fait progressivement perdre tout sens à notre action. Les inspecteurs se voient ainsi confier, soit directement soit par le biais des secrétariats, de plus en plus de tâches administratives qui les éloignent du terrain. Cet éloignement est encore amplifié par le manque de moyens pour se déplacer ou par des implantations de postes ne prenant plus du tout en compte les caractéristiques territoriales. Si nous ne pouvons que souscrire à la nécessité d'une gestion scrupuleuse des deniers publics, nous soutenons que la politique actuelle en ce domaine est devenue une caricature d'économies qui néglige totalement les besoins réels en matière de pilotage de proximité.

Nous affirmons que la mise en place d'un grand corps de l'encadrement pédagogique nécessitera des moyens pour que son fonctionnement soit effectivement au service des enseignants et, par voie de conséquence, des élèves.

Cette question des moyens ne devra pas faire oublier la nécessaire remise en cause des dérapages technocratiques qui ont été trop souvent la règle ces dernières années

Nous affirmons, par exemple, que les lettres de mission ont été largement dévoyées de leur sens et sont devenues des outils normatifs fondant leur légitimité sur une apparente rigueur scientifique, alors qu'elles ne correspondent, le plus souvent, qu'à des catalogues de bonnes intentions et négligent totalement la question des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

Quelles missions pour les membres du grand corps de l'encadrement pédagogique ?

Si les missions actuelles des inspecteurs et des chefs d'établissement ne sont probablement pas à remettre en cause en profondeur, il n'en demeure pas moins que la mise en place d'un grand corps de l'encadrement pédagogique supposera, a minima, la définition des missions articulées des uns et des autres pour assurer de manière pérenne un travail en équipe sur des territoires.

La définition de ces missions constitue une priorité et nécessiterait des rencontres régulières pilotées par la DGRH afin de définir au plus vite un cadre de travail en cohérence avec les orientations fixées.

Nous insistons, enfin, sur l'urgence à mettre en œuvre une telle réflexion, car il nous semble clair que c'est dès le début de l'opérationnalisation de la future loi de programmation pour la refondation de l'École de la République que le grand corps de l'encadrement pédagogique sera nécessaire. Tout retard dans cette démarche serait durablement préjudiciable pour le système éducatif et ses usagers. ■

ENTRETIEN

« Un correspondant CASDEN aussi dans le premier degré »

Dans le cadre de la convention entre le SI.EN UNSA Éducation et la CASDEN, « *L'INSPECTION - Réalités et prospective* » souhaite apporter un éclairage sur une action nouvelle développée dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Franck Montuelle

*Vous menez actuellement une expérience de mise en place d'un réseau « **correspondant CASDEN dans le premier degré** » dans plusieurs circonscriptions, d'où vient l'idée ?*

Réponse d'un correspondant

Les enseignants du second degré bénéficient d'informations d'un **Correspondant CASDEN** dans leur lycée ou collège. L'idée est donc venue de voir nos collègues Professeurs des écoles, stagiaires, titulaires bénéficier également des informations de base concernant les offres de notre « ***banque coopérative de l'éducation, la recherche et la culture*** ». En tant que Correspondant je suis choisi par les Délégués Départementaux pour relayer bénévolement dans les établissements, les informations mises à disposition par la **CASDEN - Banque Populaire**. Ma mission est simple :

- j'affiche et diffuse l'information CASDEN dans mon établissement ;
- j'annonce et j'organise la venue du Délégué Départemental de la CASDEN ;
- je facilite les interventions CASDEN des Délégués et des Conseillers ;
- j'oriente les sociétaires et futurs sociétaires vers la Délégation ou l'Agence Banque Populaire locale.

Franck Montuelle

Si je comprends bien, le relais principal du Correspondant CASDEN est le Délégué Départemental. Qui est-il ? Quel est son rôle ?

Réponse d'un Délégué Départemental

Présents dans toute la France, en métropole et en Outre-mer, grâce à ses 111 délégations départementales, le Délégué Départemental est un collègue militant et bénévole. Il est, avec ses Chargés d'Accueil et de Gestion, bien au fait des préoccupations des sociétaires et futurs sociétaires.

- il renseigne sur la CASDEN et sur l'ensemble des services réservés aux collègues : comptes épargne, points CASDEN et taux avantageux pour les prêts (consommation et immobilier) ;
- il aide au « montage » des dossiers et des demandes de prêts ;
- il est en lien avec les agences Banque Populaire et favorise la mise en place des rencontres sur sites.

Franck Montuelle

La mise en place d'un réseau est en cours d'organisation dans le Nord et le Pas-de-Calais, où en est l'expérience ?

Réponse d'un IEN

Nous avons lancé l'expérimentation avec un Délégué Départemental et sur plusieurs circonscriptions en prenant appui sur l'acquis des expériences conduites dans le second degré. Nous travaillons avec des volontaires, conseillers pédagogiques et directeurs d'écoles, en nous référant à la stratégie de la CASDEN : ***j'épargne - j'accumule des points - j'emprunte à des taux encore plus bas …***

Franck Montuelle

Que pense notre cadre national CASDEN de cette opération pilote et quelles sont les perspectives de relais à l'échelon national ?

Réponse d'un responsable national

Il s'agit d'une excellente initiative que nous avons souhaité réaliser avec le **SI.EN-UNSA Éducation**. Il faut maintenant en faire plus qu'une expérience, sur la base d'un bilan réalisé ensemble pour susciter d'autres volontaires. ■

Vos contacts

En savoir plus sur les correspondants CASDEN

Franck Montuelle
Secrétaire général adjoint 1er degré
franck.montuelle
@sien-unsa-education.org

André Cadez
andre.cadez
@sien-unsa-education.org

PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT = OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION

La bonne opération pour + de sérénité

www.autonome-solidarite.fr

www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL

MAIF ASSUREUR MILITANT.

© LA FABRIQUE DU DESIGN : +33 1 82 53 60 60 © PHOTOS : Fotolia , Getty Images - Octobre 2012

À l'école primaire, peut-on cultiver la réussite scolaire hors sol ?

Cette question peut sembler insolite voire surréaliste, c'est pourtant celle que se posent de nombreux inspecteurs du premier degré.

La tristement célèbre Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et sa déclinaison territoriale, la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (RéATE), restent malheureusement d'actualité et certains hiérarques territoriaux s'acharnent encore à rechercher les moyens de constituer auprès d'eux des cours asservies dont la principale activité est de produire des tableaux, des courbes, des nuages, autant d'éléments technocratiques qui créent une mise à distance des vrais problèmes.

Quel sinistre dévoiement des efforts initiés dans les années 1990 pour développer des indicateurs de pilotage qui devaient se substituer à la subjectivité et au pseudo-charisme d'inspecteurs alors qualifiés de « barons » !

L'objectif était limpide : professionnaliser les rapports entre enseignants et inspecteurs afin de mieux aider les premiers à trouver les moyens de mieux faire réussir leurs élèves. Modèle simple et efficace, modèle cependant fragile et instable qui s'est trop souvent transformé en une dictature des chiffres oublieuse des réalités individuelles.

Faut-il alors sombrer dans la déréliction ou s'enivrer de la douce nostalgie du bon vieux temps d'avant ? Ni l'une, ni l'autre de ces deux inclinaisons ne peuvent nous satisfaire. Il est temps pour nous de réaffirmer notre engagement syndical.

Nous affirmons donc avec force que le sens et l'efficacité du travail des inspecteurs se situent au côté des équipes pédagogiques, dans l'accompagnement des projets et dans la promotion de pratiques novatrices au service des élèves

Cette position de principe s'accompagne de contraintes qui doivent être entendues de qui voudrait vraiment œuvrer pour rendre le système éducatif plus juste et plus efficace en réaffirmant la priorité du premier degré.

Il faut rendre aux inspecteurs les moyens d'exercer l'ensemble de leurs missions

Ce premier degré suppose une gestion administrative qui ne s'accommode pas de la réduction des moyens de secrétariat volés aux circonscriptions. La « mutualisation » des postes de secrétaire n'est - *in fine* - qu'un euphémisme masquant la brutale réalité du quotidien des inspecteurs : ne disposant plus des moyens de superviser l'administration du système, ils sacrifient leur cœur de métier, la pédagogie, à des simulacres de gestion. Ils ont assurément besoin d'indicateurs précis pour soutenir leurs analyses et orienter leur action et non pour alimenter des enquêtes statistiques référées à une surabondance de nuages, de courbes, de tableaux, de tendances... tristes artefacts qui ne parviennent plus à masquer l'insuffisance des réponses éducatives aux besoins pressants d'une société en souffrance !

Est-il excessif de revendiquer que chaque circonscription dispose d'un(e) secrétaire dont les missions soient consacrées au service des quelque 5 000 élèves et 300 enseignants qui correspondent aux moyennes nationales pour le premier degré ?

Est-il absurde d'exiger que la localisation des sièges d'inspection soit pensée en termes de pilotage pédagogique, en lien avec les dynamiques cohérentes de territoires ? Nous ne nous opposons pas formellement à des mesures de regroupement dès lors qu'elles sont conduites dans le respect des personnels et avec le souci d'une vraie plus-value fonctionnelle. Cette organisation doit faciliter un nécessaire travail collégial au sein d'un grand corps d'encadrement pédagogique. Nous affirmons cependant notre attachement à l'efficience d'un service public fonctionnant dans la proximité des usagers et des personnels. Nous réclamons donc qu'il soit mis fin aux regroupements massifs qui permettent peut-être de générer quelques économies factices, mais qui créent une distance aussi physique que symbolique entre les inspecteurs et les équipes pédagogiques, distance totalement incompatible avec les dynamiques dont nous avons aujourd'hui besoin pour reconstruire une école bienveillante et inclusive.

L'évaluation, une préoccupation légitime majeure pour les inspecteurs, comme pour les enseignants

Il faut revoir en profondeur ses objectifs et sa mise en œuvre dans tout le système. Nous exigeons que soit mis un terme aux contrats d'objectifs qui reposent sur un double mensonge : ce ne sont pas des contrats puisqu'ils ne sont jamais assortis de moyens, il n'est pas question d'objectifs évaluables mais plutôt de vagues catalogues d'intentions.

Sinistre farce, le contrat d'objectifs ressemble à s'y méprendre à une *lettre au Père Noël* signée par des adultes qui font semblant d'y croire !

Nous réclamons que soient donnés les moyens permettant de développer le travail en équipe au sein de collèges d'inspecteurs du premier et du second degré. En ce domaine aussi, ce sont l'incantation et le faire-semblant qui dominent. Ne peut-on croire à l'utilité de conseils de Bassin où les

problématiques de l'école du socle seraient abordées autrement que sous un angle anecdotique ou utilitariste ?

Seule une politique volontariste permettra de dépasser les pratiques individualistes qui menacent aujourd'hui l'encadrement

Ce n'est pas seulement une école bienveillante qu'il nous faut construire, c'est, plus globalement, un système éducatif au sein duquel la confiance et le partage doivent devenir les règles.

C'est de l'initiative et de la responsabilisation de tous que découlera la refondation de l'Ecole, pas du contrôle tatillon, de la défiance et du repli sur soi qui contaminent tous les échelons du système. Acteurs d'un système, quelle que soit notre position en son sein, enseignant, cadre intermédiaire ou supérieur, c'est à une véritable révolution culturelle que nous invite aujourd'hui une société dont nous ne pouvons plus nous contenter de critiquer le manque de solidarité.

Au cours de ces dernières années, comme la plupart des organisations syndicales responsables, nous nous sommes attachés à limiter les dégâts, aujourd'hui nous devons changer de stratégie. Notre président de la République et notre ministre ont fait naître l'espoir, redoutable responsabilité politique qui nous place devant notre responsabilité syndicale : faire entendre nos propositions pour répondre aux ambitions affichées ! ■

Quel avenir pour les inspecteurs du second degré ?

Sauvegarde des postes

Le **SI.EN UNSA éducation** affirme la nécessité de prévoir un nombre de postes suffisant pour assurer un encadrement pédagogique de qualité. Aujourd'hui, nous constatons que la hiérarchie focalise son attention sur le seul nombre d'enseignants dans une spécialité donnée et s'appuie sur cet élément pour justifier une diminution d'emplois d'inspecteurs, entraînant de facto une baisse de l'efficacité du système. Nous dénonçons fermement cette approche comptable qui fait totalement fi de l'intérêt des jeunes.

Regard croisés sur l'inspection

Les inspecteurs travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues chefs d'établissement. Cette coopération traduit une stratégie cohérente qui garantit une meilleure efficacité du système en croisant les regards en fonction des compétences respectives des uns et des autres.

Les chefs d'établissement sont à même d'apprécier l'investissement des enseignants dans la dimension globale du projet d'établissement. Les inspecteurs, dans leur domaine d'expertise, évaluent les enseignants dans le cadre de leur spécialité.

D'inspecteur disciplinaire à inspecteur référent

L'inspecteur du second degré apparaît comme un référent crédible et susceptible de se placer au service des familles, des partenaires, des chefs d'établissement et des enseignants au niveau d'un territoire. Il possède les compétences professionnelles qui lui permettent, en interaction avec les chefs d'établissement et les autres inspecteurs, d'analyser le fonctionnement du système éducatif afin de l'améliorer pour mieux répondre aux besoins de ses usagers.

Quelle implication des inspecteurs dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ?

Les inspecteurs n'ont pas à participer à la mise en œuvre de la formation initiale des professeurs dans les ESPE, puisqu'ils sont chargés de la validation des stagiaires à l'issue de cette formation. En revanche, ils peuvent être largement sollicités pour participer à la construction des plans et contenus de formation initiale. En effet, leur expertise disciplinaire est un atout essentiel susceptible de renforcer la pertinence de la formation.

Rôle des inspecteurs dans la formation par apprentissage

Les inspecteurs accompagnent les projets éducatifs impliquant les collectivités territoriales et les branches professionnelles. Ceci se traduit en particulier par la conception de parcours adaptés à la formation par apprentissage. Cette mise en œuvre nécessite un accompagnement par les corps d'inspection de tous les acteurs de l'alternance.

Problématique de l'orientation

Les inspecteurs du second degré sont à la disposition des équipes éducatives pour les aider à répondre aux attentes des familles en matière d'insertion sociale et professionnelle. Ce travail suppose une articulation entre les inspecteurs mobilisés dans les différents champs disciplinaires et les inspecteurs de l'information et de l'orientation.

Ces derniers possèdent une expertise qui leur permet d'évaluer efficacement au sein des établissements la mise en œuvre des parcours de formation et d'orientation des élèves.

La prise en compte d'une orientation tout au long de la vie suppose que soit rendue possible la construction de parcours souples, réversibles, favorisant les passerelles et évitant au maximum les effets de filière. En effet, il est primordial, aujourd'hui, de passer d'une conception de l'orientation qui ne soit plus « subie » mais réellement « choisie » par les jeunes et les familles.

La valorisation de la voie professionnelle ne sera effective qui si l'on évite les parcours rigides et étanches qui stigmatisent les jeunes sans leur offrir de perspectives d'évolution.

La pertinence du socle commun

Le socle commun de connaissances et de compétences constitue la base indispensable à partir de laquelle chaque jeune construira son parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le socle garantit aussi les capacités des jeunes à s'adapter aux évolutions professionnelles qui répondent de manière plus satisfaisante aux exigences du marché du travail et aux dynamiques sociétales en matière de mobilité professionnelle. ■

Conseil syndical du 5 décembre 2012

Intervention du Secrétaire général, Patrick Roumagnac

Propos introductif sur le corps d'encadrement et la refondation de l'École.

Le Secrétaire général évoque le malaise qui existe sur le terrain et la situation paradoxale dans laquelle les IEN se trouvent : un meilleur dialogue avec le ministère qui a souhaité rencontrer le **SI.EN UNSA éducation**, des propos bienveillants qui ont fait naître de l'espoir mais une attente de concrétisation. Par exemple, Il est évoqué le besoin d'une continuité école-collège mais il n'est pas question de toucher à la monovalence disciplinaire… Des tensions avec des DASEN ou certains recteurs sont mal vécues au quotidien. Les enquêtes continuent de plus belle ainsi que les injonctions des DASEN à ce sujet…

Localement, on assiste à des implosions : exemple de Toulouse où le **SI.EN UNSA éducation** a été positionné d'emblée comme l'interlocuteur du recteur. Le lien avec le National est indispensable pour affirmer cette présence d'interlocuteurs représentatifs.

Le conseil syndical a défini son objet principal à partir des deux textes sur le corps d'encadrement et la refondation de l'école en amont du prochain congrès.

Deux autres textes seront à débattre sur le premier et le second degré pour exposer les tensions qui existent.

Parole aux responsables académiques

Rennes : Olivier Bovyn demande des éclaircissements sur le décret qui instituerait un cycle CM2-6è.

Réponse du SG : *le décret ne sera pas injonctif sur les modalités (réunions…) mais il précisera les missions. Le rôle de pilotage des IEN sera réaffirmé. Pour ce faire, des créations de postes en nombre important sont envisagées. Le ministre est sensible à l'expertise des IEN par rapport à la difficulté scolaire. Cela renvoie à la question de l'espace pour la discussion pédagogique avec les chefs d'établissement au sein des bassins. Il est nécessaire que le premier degré participe aux instances d'animation des bassins.*

Lille : Emmanuelle Jacquier pose la question de la reconnaissance matérielle des IEN. Des collègues sont lassés de s'engager sans être reconnus.

Rouen : Jacques Baudoin évoque lui aussi le besoin de reconnaissance d'une égale dignité des personnels premier et second degrés autrement que dans les mots. Tous les bassins de l'académie de Rouen sont constitués d'un trépied : IEN premier degré, IEN ou IA-IPR second degré et chef d'établissement. Il faut donner de la visibilité à cette présence. Le premier degré représente la moitié des effectifs d'un bassin. Il faut également revoir les objectifs et le fonctionnement des collèges.

Paris : Pierre Palenciano évoque la souffrance de certains collègues qui vivent des attaques personnelles. Les procédures en cas de harcèlement ont dû être fermement rappelées. La mobilisation du **SI.EN UNSA éducation** a permis de clarifier les règles à ce sujet (rôle du CLSH).

Réponse du SG : *trop souvent l'IEN apparaît comme celui qui a généré le conflit ou n'a pas su l'éviter. Les collègues mis en cause attendent une réaction de solidarité du syndicat compte tenu de sa représentativité. La réactivité syndicale est essentielle pour résoudre des conflits.*

Limoges : Sylvie Marceau fait état de la prise de pouvoir de certains syndicats enseignants et le sentiment de dilution de la communication avec une méconnaissance du terrain de la part des DASEN qui continuent de se comporter comme des DSDEN.

Poitiers : Brigitte Montels pose la question de la formation le mercredi après-midi contestée par les syndicats.

Réponse du SG : *Il ne devrait pas y avoir de réponse uniformisée au plan national à ce sujet.*

Pour l'aménagement du temps scolaire, l'aide personnalisée sera assouplie dans un cadre « semi-collectif ». On permettra aux enseignants de concevoir des dispositifs pédagogiques.

Toulouse : Jean-Marc Chaussard s'étonne devant le revirement du discours de certains recteurs et évoque le conflit avec leur recteur au sujet de la place des IEN du premier degré. Point de départ : une note du recteur adressée à tous les établissements « oubliant » le rôle des IEN du premier degré. Depuis, des réunions ont permis d'avancer et de clarifier ce point, suite à cette mobilisation.

Le doute des DASEN sur leur place génère de l'agressivité, des tensions avec les IEN.

Versailles : Didier Gazay signale un bon climat avec le recteur mais une absence de clarification sur les primes. Les conditions matérielles, les remplacements, l'enquête DGESCO sont également évoqués comme difficultés pour les IEN.

Didier Gazay juge sévère le propos relatif à la déception par rapport à la loi de 89 et souhaite que l'on insiste sur le rôle du LPC et l'évaluation des compétences. Les tensions avec les interlocuteurs, parents et enseignants, sont plus fortes et plus nombreuses.

Nantes : Bruno Lejop fait état du souhait des IEN 2nd degré qui voudraient s'appuyer davantage sur un collège d'inspecteurs. La création d'un seul corps d'enseignants de collège-lycée aurait pu représenter une avancée. Des dossiers sont communs au premier et second degré et doivent être traités en commun.

Nancy-Metz : pour Jean-Michel Merillou, la place des IEN dans les instances d'animation des bassins est intéressante à généraliser. La préoccupation est importante par rapport à la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes. L'évolution des contrats d'objectifs pose question. Pour le versement des rémunérations accessoires : les TG refusent de valider cette rémunération.

Dans les **académies de Lille et Bordeaux** une solution technique a pourtant été trouvée en ne mentionnant pas la nature de la mission effectuée. Le ministre a indiqué aux recteurs que cela devait se faire.

Réponse du SG : *Il y aura à nouveau une intervention du* ***SI.EN UNSA Éducation*** *au plan national par rapport aux académies où les recteurs ont refusé de trouver une solution technique.*

Amiens : Gérard Gerome pose la question de la gouvernance et du changement qui a du mal à arriver.

Conclusion du SG :

Etape importante : *Rôle central des Responsables académiques pour affirmer la présence du syndicat sur la totalité du territoire. Le* ***SI.EN UNSA Éducation*** *doit faire le pari de l'intelligence et de l'ouverture.*

- Vote du texte sur la refondation de l'École : *adopté à l'unanimité*
- Vote du texte sur le corps unique des corps d'encadrement : *adopté à l'unanimité*

Intervention de Gérard Phelippeau

(IEN, Directeur antenne IUFM de Créteil)

Propos sur l'avenir des ESPE.

Les IUFM ont eu le souci de sauvegarder malgré tout certaines formations initiales dans la période passée.

Actuellement, nous sommes au milieu du gué : la formation demeurera universitaire et le recrutement se fera à BAC + 5.

Un des enjeux est de développer des recherches-action sans baisser le niveau d'exigences par rapport au master mais l'absence de cadre national et la destruction des moyens de formation rendent cette évolution complexe.

Actuellement, il existe un grand flou dans le public sur la manière de devenir professeur à différents niveaux. On assiste à un tarissement des recrutements dans certaines disciplines : Lettres, Anglais et dans certaines académies en difficulté (Créteil, Versailles) pour les PE. L'image du métier s'est dégradée.

L'idéal serait de construire un master « métiers de l'enseignement » avec des spécialisations.

Sur la situation des emplois d'avenir recrutés à L3 puis M1 et M2, on risque plus de chercher à valider un master que d'entrer par le service. Le recrutement commence en janvier mais la définition de ce que les étudiants auront à faire dans le cadre des 12 heures en école n'est pas encore précisée.

Les concours seront en fin de M1 ce qui va impacter fortement la formation. **Les concours seront revus pour apprécier des potentialités professionnelles et non valider à nouveau ce qui l'a été auparavant au travers du master.** En M2 : les étudiants seront stagiaires avec un demi-service. La logique de la formation professionnelle intégrée et fondée sur l'analyse de pratiques reste également à définir.

La logique du continuum risque de se perdre dans ce cursus. La place du recteur sera importante pour l'interface Université - Éducation nationale. On assiste à du lobbying disciplinaire dans la période actuelle.

Pour l'année à venir : les étudiants de cette année vont passer les épreuves d'admission en Mai 2013 et pourront, éventuellement, passer le nouveau concours en janvier 2014.

Par ailleurs, un nouveau concours existera en juin pour les M2 avec des épreuves d'admission l'année suivante. A terme : admissibilité et admission seront réalisées dans l'année de master.

Les ESPE vont intégrer les universités dans le cadre d'une logique d'évolution européenne.

Groupes de travail pour amender les textes premier et second degré

Ces textes sont ensuite adoptés à l'unanimité.

Intervention de Francis Bougault

(Secrétaire général adjoint - 2nd degré)

Syndicalisation des IEN du second degré : le taux de syndicalisation est relativement stable. Cependant, il souhaiterait que l'on équilibre davantage le champ des préoccupations premier et second degrés. Cela peut se faire notamment en instituant un relais du RA complétant sa propre spécialité.

Propos de clôture de Patrick Roumagnac

L'objectif de faire du conseil syndical un lieu de réflexion sur les préoccupations nationales a été atteint. Les textes amendés vont permettre au Bureau National de travailler. Ils tracent des perspectives pour l'avenir. Il y aura nécessité de présenter ces orientations aux collègues pour qu'ils se les approprient et les discutent. ■

Compte rendu d'audience

*Le 28 novembre 2012 auprès de **Daniel Assouline** Conseiller du ministre de l'Education nationale pour l'orientation et l'enseignement professionnel.*

Les représentants du **SI.EN UNSA Éducation** ont rencontré Daniel Assouline, Conseiller du ministre de l'Éducation nationale pour l'orientation et l'enseignement professionnel.

Nous avons tout d'abord évoqué le ressenti actuel de nos collègues sur le terrain :

- pour le premier degré, une attente forte de la parution de la loi d'orientation et le sentiment de nombreux collègues que rien n'a changé depuis l'arrivée de la nouvelle équipe gouvernementale ;
- pour le second degré, le fait que le travail entre inspecteurs et personnels de direction a été parfois rendu difficile par des annonces du précédent gouvernement propices à créer de la division au sein de l'encadrement, mais aussi un sentiment général de soulagement après le retrait de la loi sur l'évaluation des personnels enseignants.

M. Assouline, tout en nous réaffirmant la volonté du gouvernement de mettre en œuvre les réformes annoncées dans un délai assez court, s'est montré sensible à nos remarques.

Nous avons ensuite abordé les points prévus à l'ordre du jour : le BAC Professionnel et le CCF (Contrôle en Cours de Formation), et rappelé les grands principes de notre organisation syndicale : faire réussir le maximum d'élèves, veiller à conserver à chaque diplôme toute sa valeur professionnelle et veiller à l'équité entre tous les jeunes.

Nous avons rappelé notre attachement au baccalauréat professionnel en trois ans, même si nous souhaitons que soient possibles, à la marge, des parcours en quatre ans pour certains élèves, soit dans des structures spécifiques, soit par des parcours individualisés.

M. Assouline réaffirme la duré de trois ans comme règle générale, et semble intéressé par nos suggestions.

Contrôle en cours de formation

Nous abordons ensuite le problème actuel du CCF par les constats suivants :

- évaluations nombreuses, concentrées sur des mêmes périodes, et donc chronophages ;
- caractère trop officiel des temps d'évaluation ;
- diplôme intermédiaire chronophage ;
- impossibilité fréquente d'organiser des commissions d'harmonisation, faute de moyens suffisants.

Nous demandons que le concept de CCF ne soit pas dévoyé. Nous proposons que parmi toutes les épreuves à évaluer, certaines le soient en ponctuel et d'autres en CCF, le choix se faisant par rapport à leur contenu et aux compétences à évaluer.

Toutefois, si une épreuve est évaluée en CCF, que cela soit avec un cadrage national assez précis sur la définition des épreuves, afin d'éviter que les acteurs locaux réinventent des dispositifs compliqués qui desserviraient ce mode d'évaluation.

Nous demandons aussi que le diplôme intermédiaire soit intégré au diplôme final avec une formule d'emboîtement des compétences et la déclinaison des niveaux d'exigence.

Nous souhaitions également que l'organisation de commissions d'harmonisation soit facilitée et que, d'une manière plus générale, les corps d'inspection ET/EG prennent toute leur place dans le suivi de ce processus.

M. Assouline nous indique que son équipe a largement réfléchi au problème du CCF dont il a été saisi par la plupart des acteurs et qu'il s'engage sur une simplification des modalités de passage et sur un cadrage national à court terme.

À moyen terme, le ministère nous affirme réfléchir à l'intégration du diplôme de niveau 5 dans celui du niveau 4 et sur d'autres possibilités, dont la prise en compte, pour moitié environ, de notes attribuées pendant l'année dans un dispositif de contrôle continu.

Nous affirmons que nous ne sommes pas a priori opposés à une telle construction sur le modèle du brevet des collèges, mais que nous souhaitons être associés à la formalisation de celle-ci. En revanche, nous affirmons qu'il nous paraît difficile de faire cohabiter, dans un même diplôme, le contrôle continu et le contrôle en cours de formation.

Dossier de la Période de Formation en Milieu Professionnel

Le représentant du Ministre nous indique réfléchir à des évolutions. Il évoque avec nous plus précisément :

- la durée globale des PFMP serait augmentée pour les élèves souhaitant s'insérer au niveau du BAC ;
- une partie des PFMP de terminale serait remplacée par un enseignement complémentaire pour les élèves qui souhaitent poursuivre après le BAC ;
- la durée des PFMP de seconde professionnelle serait sensiblement diminuée et reportée sur les deux autres années de formation.

En conclusion, nous répétons à Daniel ASSOULINE que les corps d'inspection sont prêts à prendre toute leur place dans la mise en œuvre des réformes issues de la loi d'orientation, mais qu'ils devront pour cela travailler en liaison avec d'autres acteurs. Nous réaffirmons donc notre souhait de voir naître un grand corps d'encadrement aux missions diversifiées, clarifiées et complémentaires.

France-Sélection

Éditeur de l'annuaire 2013 des corps d'inspection de l'éducation nationale

Réglementation incendie Secourisme PSC1

Collection commentée

Le fascicule pour les apprenants

L'interface en ligne d'apprentissage

SiteSecurite.fr

Toute la réglementation en ligne

E-doc PSC 1, le support de cours pour les formateurs

www.FranceSelection.fr

7, rue Roland Martin – 94500 Champigny-sur-Marne – tél. : 01 55 97 18 18

Le mérite et le résultat

Prime de fonction et dogme du mérite, cinq ans après la mise en place de cette mesure, où en sommes-nous ?

Le **SI.EN UNSA Éducation** s'y est opposé dès le début. Insidieusement associée au doublement de l'indemnité de fonction, la prime au mérite est passée en catimini, comme un sirop parfumé qu'on fait avaler aux enfants pour éradiquer les quintes de toux, avec le bénéfice de la somnolence, effet secondaire s'il en est !

L'ensemble des collègues a été consulté avant d'arrêter la position de notre organisation. Le dilemme était simple : soit refuser le tout, soit prendre acte d'une augmentation substantielle de l'indemnité pour tous, et différer pour quelque temps le rejet d'une pratique discriminatoire, propre à désagréger localement toute dynamique collective si elle n'est guidée par un chef, un leader, un maître à penser clairement reconnu comme tel par une hiérarchie soucieuse de fonder ses vassalités. Car le postulat de départ est limpide : l'humain n'étant actionné que par l'appât du gain, il n'agit que pour ses intérêts personnels, au détriment de l'intérêt collectif et de toute considération de justice. Le principe actif est simple : diviser pour régner. Et ça marche !

D'où il ressort çà et là des effets de cour, des obédiences et des féodalités : on ne « mérite » rien ou si peu de choses si l'on ne se place pas - si l'on n'existe pas - très régulièrement dans le champ de vision du grand dispensateur de reconnaissance, le recteur, éclairé par les bons conseils du DASEN, du SGA ou du DRH.

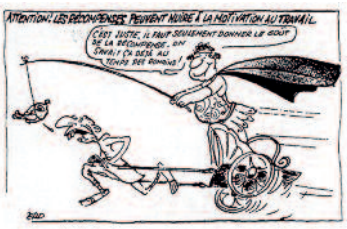

On ne « mérite » rien si l'on ne se place pas dans le champ de vision du grand dispensateur de reconnaissance qu'est le recteur

Preuve en est la discrétion, pour ne pas dire l'opacité qui entoure la liste des nominés, bien souvent la même, année après année : une fois établi le premier cercle, n'est-il pas essentiel de préserver ce rempart d'autosatisfaction et de flagornerie, au détriment d'une vision réaliste d'un terrain qui bouge, d'une appréciation efficace d'un climat qui change. Pour masquer un peu le parti pris des choix, certains recteurs, savamment conseillés par un entourage inféodé, ont produit des critères qui ne sont que fonctionnels : conseiller technique, IEN adjoint, postes à profil, missions spécifiques, doyen désigné par des élections pipées.

Au-delà du cercle, point n'est besoin de savoir. La commande était de désigner quelques « méritants », pas de s'attarder sur une approche philosophique du concept de mérite.

Régulièrement dans l'histoire, à tous les niveaux de l'État, nos dirigeants ont fini par en faire les frais : à trop préserver sa cour, on finit par se couper du monde. Pour Louis XIV et son entourage, la leçon fut radicale, naguère, les élections présidentielle et législatives nous l'ont démontré. N'est-ce pas ici, un rappel essentiel à la réalité de la démocratie ?

En permanence, à travers les instances, tant locales que nationales, bien souvent face à des interlocuteurs eux-mêmes contraints par la férule perverse de ce dispositif, les représentants du **SI.EN UNSA Éducation** se sont attachés à réclamer la transparence, la justice et l'équité. Nous faisons aujourd'hui l'inventaire des effets dévastateurs du libéralisme qui a animé la dernière décennie et qui, par effet capillaire a pénétré, entre autres, les rouages les plus profonds de notre administration.

N'est-il pas temps de remettre en œuvre, dans les académies, des principes de coopération, de mutualisation et de respect de l'action de chacun, où qu'il soit et quel qu'il soit, pour des rapports humains restaurés, une efficacité retrouvée et l'image rafraîchie d'un service public, propriété de tous ? ■

Décret

Décret n° 2012-1302 du 26 novembre 2012 modifiant le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'Éducation nationale

Le texte entre en vigueur le 1er décembre 2012.

Le présent décret modifie les conditions d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs de l'éducation nationale, en remplaçant l'exigence d'une mobilité par une condition d'ancienneté de six années de services effectifs accomplis dans le corps en position d'activité ou de détachement. L'exigence de mobilité est également supprimée pour l'accès au corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux par la voie de la liste d'aptitude.

Intervention du SI.EN au Bureau fédéral national

Réunion du 12 décembre 2012

Globalement, la loi de programmation constitue une avancée qu'il convient de saluer.

L'affirmation explicite de la priorité accordée à l'élève au sein d'un système éducatif attentif aux situations individuelles répond bien aux attentes de notre syndicat. Nous nous félicitons de voir réaffirmée l'importance du socle commun comme organisateur de la construction de la réussite scolaire, avec ses références aux connaissances, compétences et à la culture et leur acquisition progressive.

L'évaluation des acquis des élèves en ce domaine nous semble encore à approfondir. Nous serons donc très attentifs aux circulaires à suivre...

L'usage du numérique doit réformer en profondeur les pratiques des enseignants

Le développement de l'enseignement numérique mériterait lui aussi d'être enrichi. Nous soutenons, en effet, que l'usage du numérique doit réformer en profondeur les pratiques des enseignants. Cela imposera inévitablement une formation continue beaucoup plus ambitieuse que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Nous sommes assez réservés quant au Conseil national d'évaluation du système éducatif. Nous ne contestons nullement la nécessité d'un tel dispositif, mais nous nous interrogeons sur sa composition et le mode de fonctionnement envisagé. Si l'affirmation du collège pour tous nous rassure, il nous semble que les procédures destinées à aider les élèves en difficulté sont insuffisamment précisées. Nous admettons volontiers que la loi n'a pas pour vocation de définir les modalités organisationnelles, mais il nous semble indispensable que soit traitée au plus vite la question des circulaires d'accompagnement.

Le même flou entoure la problématique de l'orientation. Nous soulignons l'importance d'une formation de tous les acteurs éducatifs impliqués dans cette démarche. De même, il nous semble que l'enseignement professionnel n'est pas suffisamment traité dans le projet de loi, une des conclusions du grand débat étant justement sa revalorisation. Là encore, nous espérons que d'autres textes à venir répondront à nos attentes.

Le rôle des inspecteurs

En revanche, dans l'espace réservé à la liaison entre l'école et le collège, nous regrettons que le rôle des inspecteurs ne soit nullement évoqué. Plus globalement, cette dernière critique renvoie à l'oubli systématique de tout ce qui a trait au pilotage du système éducatif à un autre niveau que celui de l'établissement. Cette question est pourtant incontournable pour la mise en œuvre de la loi.

Il est regrettable que le ministre se contente d'une évocation orale de l'importance de l'action attendue des cadres et les oublie totalement dans le projet de loi... Cette absence fait déjà beaucoup réagir nos collègues sur le terrain. Une intervention de la Fédération sur ce point est très attendue. ■

Calendrier scolaire 2013-2014

Déclaration du SI.EN-UNSA Éducation au CSE du 22 novembre 2012

Il est clair que [le calendrier scolaire] constitue un élément important pour la réussite des élèves et tout particulièrement bien sûr pour les plus fragiles d'entre eux, ceux pour lesquels les longues périodes d'enseignement, au-delà de 7 semaines de cours, constituent une véritable souffrance (…)

Je voudrais simplement attirer l'attention sur les conséquences de ce report d'une année avant la mise en place d'un nouveau calendrier scolaire qui prendrait en fin en compte les besoins et les intérêts des élèves.

En se basant sur les éléments fournis par la DEPP (nombre d'élèves et résultats scolaires), on peut estimer à un million dans le premier degré et à peine à un peu moins dans le second, le nombre de jeunes susceptibles d'être affectés par le fait qu'une mesure légitime soit différée. Cette simple perspective montre bien que nous sommes loin de l'anecdote. **Comment un gouvernement qui a déclaré inscrire l'éducation comme une priorité absolue pourrait- il négliger sans sourciller deux millions d'élèves ?**

Donner une meilleure chance de réussite scolaire aux plus fragiles ne relèverait- il plus de l'urgence ? Les avis exprimés en cette instance montrent bien une large convergence des points de vue de tous ceux qui ont pour priorité la réussite de tous les élèves au sein d'un système éducatif plus juste et plus efficace.

Dès lors un doute plane… Si nous nous fions aux propos du ministre de l'Éducation nationale, le Conseil Supérieur de l'Éducation serait « l'Assemblée nationale » de l'Education nationale. Que fera donc ledit ministre si l'avis de cette instance est largement négatif par rapport à un calendrier néfaste pour les élèves ? Ecoutera-t-il cet avis d'experts, ou préfèrera-t-il mobiliser l'article 49-3 en faisant fi du message envoyé par le CSE ? Est-il utile de préciser que cette dernière option nous rappellerait une bien triste période proche, dont nous avons tous espéré qu'elle soit balayée par le changement qui devrait s'installer davantage dans des actes que dans des paroles. ■

Un point chiffré sur les retraites

Où en sommes-nous après que la loi portant sur la réforme des retraites a été votée en novembre 2010 en dépit de la mobilisation qui a marqué les esprits ?

Trois paramètres essentiels sont à considérer dans la gestion que chacun fera de sa retraite :

- l'âge d'ouverture des droits ;
- la durée d'assurance ;
- la valeur des annuités.

L'ÂGE D'OUVERTURE DES DROITS

Date de naissance	Droit au départ	Limite d'âge
Avant le 1er/07/1951	60 ans	+ 5 ans
Entre le 1er/07/1951 et le 23/12/1951	60 ans 4 mois	
1952	60 ans 9 mois	
1953	61 ans 2 mois	
1954	61 ans 7 mois	
1955	62 ans	

DURÉE D'ASSURANCE ET VALEUR DES ANNUITÉS

Année d'ouverture des droits	Durée d'assurance (années)	Valeur de l'annuité
2012	41	1,829
2013 à 2019	41,25	1,818
2020	41,50	1,807

La durée d'assurance totalise l'ensemble des trimestres cotisés. Elle sert par ailleurs au calcul de la surcote ou de la décote. Pour son calcul, les périodes de service à temps partiel sont décomptées comme service à temps complet (exemple : 3 années à mi-temps = 12 trimestres). En revanche, dans ce même cas, le nombre de trimestres validés ne sera que de 6.

Exemple de calcul simplifié

Le taux de base ou taux de remplacement ne peut dépasser 75% mais il peut se voir augmenté par des bonifications éventuelles. La formule de calcul est la suivante : TV / DAN x 75% x TIB

TV, représente les trimestres validés ;
DAN, la durée d'assurance nécessaire ;
TIB, représente le traitement indiciaire brut détenu lors des 6 derniers mois d'activité.

Cas retenu : un collègue né en 1953 qui a commencé à travailler à 20 ans (1973) ne peut partir, pour obtenir le meilleur taux de remplacement, qu'à 61 ans 2 mois, donc en 2014. Supposons que son indice terminal soit 913, son TIB serait : 913 valeur du point d'indice, soit 913 x 4,63 (au 01/01/2012) = 4 227,19 € bruts.

Dans ce cas la pension versée serait :
(TV = 165 - DAN = 165 - TIB = 4 227,19)
165 / 165 x 75% x 4227,19 = 3170,39 € bruts mensuels.

(Il conviendra alors de soustraire les diverses cotisations globalement évaluées à 10%).

Décote/surcote [sur ce même exemple], si le collègue souhaite partir en :

- **2013** : il subira une décote de 5% (4 trimestres manquants à 1,25%) ;
- **2015** : il bénéficiera d'une surcote de 5%.

NB : les taux de décote/surcote s'appliquent au taux de pension, non à son montant.

Compléments de pension

- Majoration pour enfants : + 10% pour les 3 premiers enfants ; + 5% pour chacun des suivants non imposables.
  Condition nécessaire : que le fonctionnaire ait élevé ces enfants au moins 9 ans avant l'âge de 16 ans.
- Régime additionnel de la Fonction publique (RAFP).

Indemnité des « 110 journées »

« Le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) est un régime de retraite obligatoire par points... Depuis 2005, vous cotisez sur vos primes, indemnités, heures supplémentaires, et bénéficiez ainsi d'une prestation de retraite additionnelle en sus de votre pension principale ». [extrait de la lettre dela RAFP]

Chez les inspecteurs du premier degré, il est une indemnité, dite « de circonscription », non fiscalisée et, par conséquent, non intégrée dans le calcul de la retraite additionnelle mais qui n'a pas été revalorisée depuis des lustres ...

Rappelons-nous l'argumentaire *[cf. le numéro 121 de notre revue]* fourni en mai 2011 à la DGRH sur l'absence d'évolution de cette indemnité et la nécessité de l'intégrer à un régime fiscalisé. En 1990 cette indemnité était de 21120 F annuels. Elle est aujourd'hui de 3219,70 €, ce qui correspond rigoureusement au passage du *franc* à l'*euro* sans aucune revalorisation.

Or d'après les calculs de l'INSEE sur le coefficient de transformation du franc de l'année 1990 en euro 2010, le montant annuel défiscalisé de l'indemnité de circonscription devrait s'élever à 4521,50 €, soit 376,79 € par mois.

Si l'on prend maintenant en compte un niveau moyen de fiscalisation chez les inspecteurs de l'ordre de 18%, le montant « fiscalisé » de l'indemnité dite « des 110 journées » pourrait (devrait ?) atteindre 5335 € par an.

5335 € amène une cotisation annuelle salarié + employeur de 533 €. Un point coûtant, en 2008, 1,03537 €, le nombre de points serait de 514 par an, soit, depuis 2005, 3598 points. Le point valant aujourd'hui 0,04304 €, nous aboutissons à une rémunération complémentaire de 156,17 € qui ne fera qu'augmenter au fil des ans si l'indemnité de circonscription est prise en compte. Un IEN qui partirait à la retraite dans 10 ans se verrait attribuer un total de 8738 points, soit 376 € de rémunération complémentaire par an.

Outre que la non-revalorisation de l'indemnité des 110 journées nous fait perdre chaque année plus de 2000 €, sa fiscalisation devient particulièrement urgente quand on sait que la retraite additionnelle prend en compte l'ICA mais pas les « 110 journées ». ■

savoir plus

Votre contact :

Daniel Gauchon
Représentant des retraités au Bureau national
daniel.gauchon@sien-unsa-education.org

ASSOCIATION *LES AMIS DE MAX MARCHAND, DE MOULOUD FERAOUN ET DE LEURS COMPAGNONS*

Le 15 mars 1962, un escadron de la mort de l'OAS investit brutalement le siège administratif des Centres sociaux éducatifs à Alger.

Six dirigeants de ce service de l'Education nationale, créé par la déportée résistante Germaine Tillion, sont abattus au fusil mitrailleur.

Le lundi 19 mars au matin, le ministre de l'Éducation nationale a demandé la lecture de son message dans tous les établissements scolaires de France :

« L'université française tout entière s'associe au deuil qui, une fois encore, frappe douloureusement l'Académie d'Alger.

Hier matin un groupe de tueurs de l'OAS a lâchement assassiné à El Biar six de nos collègues dont les noms doivent être cités à la jeunesse de France : […]

Surpris au milieu d'une réunion de travail, ils ont été alignés devant un mur et sauvagement mitraillés.

Unis dans le sacrifice comme ils l'étaient dans leur œuvre d'éducation, ils doivent le demeurer dans notre souvenir […] ».

Après avoir entendu le message du ministre, les élèves ont été invités à observer une minute de silence.

Une association a été créée pour honorer l'œuvre et la mémoire de ces six enseignants. Elle organise deux colloques annuels et publie la revue *Le Lien* inscrite au catalogue des revues internationales. Elle a obtenu l'apposition d'une plaque commémorative, le 12 décembre 2001, au ministère situé 101 rue de Grenelle, Paris VIIe, à l'entrée du *« Salon des glaces »* devenu *« Salle Marchand-Feraoun »*, et qui porte l'inscription suivante :

À la mémoire de

Max Marchand, inspecteur d'académie, chef du service des centres sociaux éducatifs d'Algérie

Mouloud Feraoun, adjoint au chef du service des centres sociaux éducatifs, écrivain,

Marcel Basset, inspecteur des centres sociaux éducatifs

Ali Hammoutene, inspecteur de l'enseignement, adjoint au chef du service des centres sociaux éducatifs

Salah Ould Aoudia, inspecteur des centres sociaux éducatifs

assassinés dans l'exercice de leurs fonctions le 15 mars 1962 à Alger, victimes de leur engagement pour les valeurs de la République et l'indépendance de l'Algérie dans une relation fraternelle avec la France.

Jean-Philippe **Ould Aoudia** - *Président*
BP 33 - 92 362 Meudon-la-Forêt Cedex
06 85 40 44 16 - **aoudiajph@wanadoo.fr**

Notre ami *Andromède* nous a écrit pour faire entendre son impatience de voir arriver le changement promis …

C'est dans les vieux pots qu'on fait… les drôles de soupes !

Vous rappelez-vous ce slogan qui nous a tous fait rêver : « le changement, c'est maintenant » ? Certes, nous l'attendions ce changement. Cinq ans de mépris, cinq ans de couleuvres à avaler, cinq ans pendant lesquels furent foulées aux pieds les valeurs de solidarité et d'émancipation par l'Éducation, cinq ans au cours desquels les personnels éducatifs ont été malmenés et réduits à la portion pédagogique congrue, cinq ans de tensions et de démolition fébrile de l'École que nous défendons…

Il ne faut pas être surpris de notre impatience, ni de celle de tous ceux qui ont subi les discours ultra-libéralistes des fanatiques du pouvoir ! Pour certains de nos caciques locaux, une seule devise prévalait : « Plus sarkozyste que moi, tu meurs ; moins sarkozyste que moi, t'es mort ! »

Mais qui étaient ces épigones zélés ? Facile de les reconnaître : la plupart d'entre eux sont toujours en place ! Certes, il en est qui se sont racheté à bon compte une virginité toute républicaine. Ils « résistaient » en silence sans que nous ne nous en soyons rendu compte. Sommes-nous distraits parfois ! Mais après tout, qu'importe ! Soyons pragmatiques : ce n'est pas la Terreur que nous appelons de nos vœux, mais le changement, celui qui nous a été promis, celui qui nous est dû… Il est des convertis de fraîche date qui veulent briller par leur adhésion à des idées qui nous sont chères. Nous n'avons aucune exclusivité et nous ne nous arrogeons aucun droit à juger. Bienvenue à eux et puissent-ils conserver leur fougue en évitant les dérives « marranistes ».

Il est cependant d'autres potentats qui n'ont rien abdiqué, ni de leur attachement au dogme passé, ni de leur arrogance. Ils restent accrochés à leur poste et affirment avec morgue et indifférence la pertinence de leurs orientations. Faut-il le leur reprocher ? Certainement pas : celui qui affirme sa différence mérite peut-être plus de respect que celui qui serait tenté de devenir relaps !

Mais comment accepter que pour d'obscures stratégies politiciennes le pouvoir en place tolère que des cadres supérieurs continuent en toute impunité d'affirmer, en actes et en paroles, que le changement n'est pas pour demain ?

Dans sa majorité indiscutable, le peuple français a donné à son Président et à ses ministres tout ce dont ils ont besoin pour mener une politique à la hauteur de ses espoirs ; le faire attendre, c'est le déstabiliser et provoquer son incompréhension. Toute tergiversation serait coupable : la bonne soupe ne se fera pas avec les vieux potes… qui ne sont pas les nôtres !

Nous sommes passés de l'espoir à l'attente, de l'attente à l'impatience, de l'impatience à l'irritation… Attention : la colère n'est pas loin !

Et si plus d'1 million de personnes soutenaient vos projets ?

Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. *En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.*

Rejoignez-nous sur **casden.fr** ou contactez-nous au **0826 824 400**
(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)

+X BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden BANQUE POPULAIRE

Casden, la banque coopérative de l'éducation de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 NOISIEL. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. BPCE - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 493 455 042.

COUVERTEMPETE - Illustration : Killoffer